

DATE DE CONVOCATION : 19 septembre 2019

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE – M. THINON-CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER- J.P. SIMON – K. GAI - C. BONNEAU -- G. MICHELY - E. GARNIER - N. ARILLA – P. ORMECHE - S. HIBON-MINET – P. FRÉON - J.P. ZUCCHI - C. MESLIER - C. MECHAIN – M.H. AUBINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : M.A. CHEVALIER donne pouvoir à G. MIGNON – K. PERROIS donne pouvoir à J.P. ZUCCHI - F. SARDIN donne pouvoir à C. MESLIER – S. LABROUSSE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS: M.A. CHEVALIER – K. PERROIS – F. SARDIN – S. LABROUSSE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. MECHAIN

OBJET : DÉCLARATION AUPRÈS DES SERVICES DE L'ÉTAT DE L'EXTENSION DU CIMETIÈRE DE FONTAURY

Le Conseil Municipal,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 Août 1976 portant sur la création du cimetière Fontaury,
VU l'article L2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que la création ou l'extension des cimetières sont décidées par le Conseil Municipal,
CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, la commune ne dispose pas de concessions disponibles en nombre suffisant,
CONSIDÉRANT qu'il est donc devenu nécessaire de procéder à l'extension du cimetière « Fontaury » afin de créer de nouvelles concessions, et des emplacements pour cavurnes,

Le conseil Municipal, **PAR 22 VOIX POUR** :

- ✓ **DÉCIDE** l'extension du cimetière « Fontaury »
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes décisions et signer tous les documents afférents à la présente décision.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le signataire
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE